

Légiférer sur l'archivage dans le canton de Vaud : analyse d'une politique publique

Hines Mabika
hines.mabika@gmail.com

Ce mémoire de MAS ALIS analyse une politique publique de la mémoire dans le canton de Vaud. La politique publique s'entend ici comme une action des autorités publiques au sein de la société. La législation archivistique vaudoise, c'est-à-dire les dispositions légales et principalement la loi cantonale vaudoise sur l'Archivage (LArch), entrée en vigueur le 1er janvier 2012 et régissant la conservation, la gestion et l'accessibilité des archives dans l'État de Vaud, constitue la grille de lecture pour cet approfondissement théorique et l'application pratique des enseignements reçus.

Une partie introductive pose le contexte de l'étude et les cadres théorique et analytique, en précisant les concepts d'analyse des politiques publiques mobilisés. Un second chapitre établit les fondements historiques des ACV et l'avènement de la LArch et permet de la présenter et de l'analyser. Le troisième chapitre use du modèle de causalité de la politique publique d'archivage pour comparer et analyser les triangles des acteurs de la politique d'archivage, avant et à partir de ladite loi. Le quatrième chapitre porte sur les principaux changements et enjeux consécutifs à la LArch. Un dernier chapitre synthétise la réponse à l'hypothèse de l'importance de la LArch, en questionnant – à l'aide des concepts de modèle de causalité, de programme politico-administratif (PPA) et surtout d'arrangement politico-administratif (APA) – la profession d'archiviste et le service des ACV dans le cadre des enjeux de la nouvelle gouvernance documentaire et de l'archivage électronique historique que vient réglementer la LArch.

Cette réflexion sur ce cas pratique d'instrument de gestion des archives souligne l'importance d'un cadre juridique idoine, notamment, d'une loi sur l'archivage pour les professionnels et les usagers des archives, ainsi que l'importance d'une politique publique de la mémoire qu'implique une loi. En révélant l'importance de la LArch comme outil de changement de paradigme, cette étude permet de montrer que le métier d'archiviste doit s'exercer dans un cadre légal qui en fait une profession à part entière. De plus, en permettant de sonder l'ampleur de l'impact des changements consécutifs à la LArch, cette étude permet de noter, sinon la transformation du rôle de l'archiviste cantonal et des ACV, du moins un renforcement de la fonction d'archiviste et du service des Archives cantonales vaudoises.